

Fonctionnaires sur le grade de reclassement **Exigeons justice !**

Rassemblons-nous Jeudi 6 juin devant le Sénat

Depuis près de 20 ans, les fonctionnaires sur le grade de reclassement subissent le blocage de leur carrière. La Fédération SUD organise un rassemblement devant le Sénat, jeudi 6 juin. Il est temps d'obtenir justice pour tous les reclassés-es de La Poste et de France Télécom. Ce rassemblement a été proposé aux associations de reclassés-es et aux organisations syndicales qui le souhaitent. Un préavis de grève est déposé.

Pourquoi le Sénat ?

En novembre 2009, à l'occasion de la loi sur la privatisation de la Poste, le Sénat votait majoritairement, sénateurs de gauche et même des sénateurs de droite, un amendement sur la reconstitution de carrière pour les reclassés-es de La Poste. Sur pression du président de La Poste Jean-Paul Bailly, l'Assemblée Nationale l'a retoqué.

Le ministre de tutelle de La Poste et de France Télécom, ministre de l'Industrie, Arnaud Montebourg, ne nous a pas reçu malgré nos demandes répétées et la ministre de la Fonction Publique a renvoyé sur le ministre de tutelle.

Il est temps que les parlementaires reprennent l'initiative. Les sénateurs/trices s'étaient prononcés pour la reconstitution de carrière. A l'Assemblée Nationale, cinq députés "Gauche Démocratique et Républicaine" ont déposé une proposition de loi en ce sens.

Le droit à la promotion reconnu

Par deux arrêts, en mai puis en décembre 2008, le Conseil d'Etat a reconnu la faute de l'Etat et des entreprises pour ne pas avoir pris les dispositions nécessaires pour assurer le droit à la promotion pour les corps de reclassement. Il a

par conséquent reconnu que les fonctionnaire ont droit de bénéficier des dispositions statutaires en matière de promotion, même en l'absence de recrutement externe...

Les dispositions prises à France Télécom en 2004 et le rétablissement des listes d'aptitude à La Poste en 2010 n'ont entraîné qu'un nombre de promotions dérisoire.

En fait, le problème reste entier : il n'a pas été mis fin au préjudice subi par les milliers de fonctionnaires reclassés-es. Le blocage de carrière n'est pas réglé...

Une solution pour tous les reclassés-es

Cela suffit qu'en haut lieu, au niveau de La Poste et de France Télécom comme de l'Etat, on considère les fonctionnaires sur le grade de reclassement comme les "vilains petits canards" qui doivent être punis parce qu'ils et elles n'ont pas fait le "bon choix".

Les fonctionnaires sur le grade de reclassement ont été privés du droit à la promotion lié aux dispositions statutaires de leur corps. Dans des litiges individuels, le Conseil d'Etat a reconnu la perte de chance.

Aujourd'hui, il est temps d'obtenir un règlement global de la situation pour tous les reclassés-es.

Un rassemblement national pour tous les reclassés-es, le 6 juin

Le rassemblement devant le Sénat se déroulera jeudi 6 juin à **partir de 10h**. Seront présentes des délégations de fonctionnaires sur le grade de reclassement des différentes régions du pays.

De nombreux parlementaires ont reçu des lettres de reclassés-es sur leur situation et ont posé des questions écrites ou orales au gouvernement. Le 6 juin, l'objectif est de rencontrer les groupes parlementaires pour qu'ils relaient l'action individuelle des parlementaires et que cela débouche sur une proposition de loi.

La fédération SUD a proposé ce rassemblement à toutes les associations de reclassés-es et à toutes les organisations syndicales. **Déjà FO com et CGC Télécom, ADIFE P et T appellent au rassemblement. Des préavis de grève sont déposés par la Fédération SUD pour permettre la participation à ce rassemblement.**

Toutes et tous ensemble exigeons et imposons :

- **La promotion de tous les reclassés-es sur le grade supérieur**
- **La reconstitution de carrière pour les actifs comme pour les retraités-es**
- **L'indemnisation de tous les reclassés-es pour perte de chance**



Fédération syndicale des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envergues 75020 Paris Téléphone : 01 44 62 12 00
Télécopie : 01 44 62 12 34 sudptt@sudptt.org http://www.sudptt.org